

**POUR NOS CANDIDATS
LE PLUS IMPORTANT
C'EST FORCEMENT**

VOUS

Agents Administratifs

Porte-paroles des agents, les élus du Syndicat **F.O.-DGFIP** ont pendant la durée de leur mandat, défendu avec pugnacité vos intérêts individuels et collectifs, matériels et moraux. Ils y ont, dans toutes les instances, constamment revendiqué une harmonisation par le haut de vos rémunérations, de vos conditions de travail et de vos carrières, dans la transparence et le respect des droits des agents.

F.O.-DGFIP revendique **deux véritables mouvements par an avec l'affectation la plus fine possible** pour faciliter les mutations.

F.O.-DGFIP a rappelé l'absolue nécessité de maintenir dans le calendrier existant le mouvement spécifique et de combler tous les postes non pourvus à chaque mouvement.

F.O.-DGFIP revendique pour les mutations prioritaires un classement des demandes à l'ancienneté du fait générateur et non par ancienneté de l'agent afin de ne pas laisser perdurer des situations socialement difficiles.

En matière de rémunération, F.O.-DGFIP dénonce la « smicardisation » des premiers échelons de catégorie C générée par la politique salariale menée depuis des années et l'écrasement de la grille indiciaire qui en a découlé à chaque augmentation du SMIC. **F.O.-DGFIP** demande une véritable réforme de la grille indiciaire reconnaissant la technicité et la charge de travail des agents ainsi qu'une carrière sans barrage allant de l'Indice Majoré (IM) 367 à 523.

F.O.-DGFIP a obtenu que l'évaluation ne soit plus un critère important pour le changement de grade par tableau d'avancement. C'est d'autant plus essentiel depuis la mise en place du protocole PPCR et la fin des réductions d'ancienneté. Face à la faiblesse ou l'absence du plan de qualification ministériel et la baisse inexorable des taux de promotion, **F.O.-DGFIP** s'est battu pour que le dispositif du « bénéfice de l'âge », dérogaire à la règle, redevienne minoritaire pour les promotions par ces mêmes tableaux.

Tous les agents administratifs des Finances Publiques doivent pouvoir dérouler une carrière linéaire avec un réel accroissement de l'attractivité en fin de carrière.

La mise en place du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations en 2017, a abouti à un ralentissement de la carrière qui pénalise surtout les jeunes agents administratifs des Finances Publiques.

Un véritable accès à la catégorie B doit être rendu possible pour tous. Il faut donc améliorer les possibilités d'accès au corps supérieur que ce soit par liste d'aptitude, voie d'accès statutaire à la catégorie B, ou par les concours internes. Cela doit passer par une augmentation substantielle des plans de qualification ministériels et des emplois implantés.

**F.O.-DGFIP
EST LA SEULE
ORGANISATION
SYNDICALE DE LA DGFIP
À REVENDIQUER
2 VRAIS MOUVEMENTS
DE MUTATIONS PAR AN
AINSI QUE LA
DISPARITION TOTALE
DE LA NOTION D'ALD**

Pour **F.O.-DGFIP**, la Direction Générale doit assurer un recrutement interne chaque année par concours normal et spécial de Contrôleurs des Finances Publiques. Dès lors elle doit également mettre en place des préparations de qualité qui permettent à chacun de se préparer dans les meilleures conditions.

S'agissant des **promotions de C en B**, **F.O.-DGFIP** revendique le bénéfice de « l'ascenseur social » pour tous. La promotion interne doit assurer aux agents un

réel gain en terme de pouvoir d'achat. Elle ne doit donc pas avoir pour conséquence de les éloigner durablement de leur famille. Nous continuons donc de revendiquer un « véritable droit au retour » dans son département d'origine.

Par ailleurs, **F.O.-DGFIP** revendique pour les AAP1 le passage systématique en catégorie B, à titre personnel, 6 mois avant la cessation d'activité.

Pour faire avancer ces dossiers, vous avez besoin d'hommes et de femmes expérimentés, compétents, tenaces et dévoués. **F.O.-DGFIP** est une organisation syndicale présente et structurée à tous les niveaux, national ou départemental, capable **en toute indépendance** de défendre vos intérêts.

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE
VOTEZ
ET FAITES VOTER**



**NOS
DIFFÉRENCES** 
FONT LA DIFFÉRENCE

LES CANDIDATS F.O.-DGFIP

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 7

Agents Administratifs

AGENTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 1^{ère} CLASSE



William THUBERT



Martine MINIOU



Maguy MARLU



Sandra KHAIATI



Noélie SUSINI



Séverine DRUARD



Florence KREBS



Denise FEUILLARDIN

AGENTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 2^{ème} CLASSE



Christophe TREHOUT



Vincent HAYAUX DU TILLY



Christelle PAVIOT
MALESPINE



Sébastien REFAIT



Catherine HOAREAU



Clément HANQUEZ




Alexandra SABATHIER



Elodie LAURET

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE
VOTEZ
ET FAITES VOTER



**NOS
DIFFÉRENCES** 
FON LA DIFFÉRENCE

**POUR NOS CANDIDATS
LE PLUS IMPORTANT
C'EST FORCEMENT**

VOUS

Agents Techniques

Porte-paroles des agents, les élus du Syndicat **F.O.-DGFIP** ont pendant la durée de leur mandat, défendu avec pugnacité vos intérêts individuels et collectifs, matériels et moraux. Ils y ont, dans toutes les instances, constamment revendiqué une harmonisation par le haut de vos rémunérations, de vos conditions de travail et de vos carrières, dans la transparence et le respect des droits des agents.

F.O.-DGFIP revendique **deux véritables mouvements par an avec l'affectation la plus fine possible** pour faciliter les mutations et de combler tous les postes non pourvus à chaque mouvement.

F.O.-DGFIP revendique pour les mutations prioritaires un classement des demandes à l'ancienneté du fait générateur et non par ancienneté de l'agent afin de ne pas laisser perdurer des situations socialement difficiles.

En matière de rémunération, F.O.-DGFIP dénonce la « smicardisation » des premiers échelons de catégorie C générée par la politique salariale menée depuis des années et l'écrasement de la grille indiciaire qui en a découlé à chaque augmentation du SMIC.

F.O.-DGFIP demande une véritable réforme de la grille indiciaire reconnaissant la technicité et la charge de travail des agents ainsi qu'une carrière sans barrage allant de l'Indice Majoré (IM) 367 à 523.

F.O.-DGFIP a obtenu que l'évaluation ne soit plus un critère important pour le changement de grade par tableau d'avancement. C'est d'autant plus essentiel depuis la mise en place du protocole PPCR et la fin des réductions d'ancienneté.

Face à la faiblesse ou l'absence du plan de qualification ministériel et la baisse inexorable des taux de promotion, **F.O.-DGFIP** s'est battu pour que le dispositif du « bénéfice de l'âge », dérogatoire à la règle, redevienne minoritaire pour les promotions par ces mêmes tableaux.

Tous les agents techniques des Finances Publiques doivent pouvoir dérouler une carrière linéaire avec un réel accroissement de l'attractivité en fin de carrière.

La mise en place du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations en 2017, a abouti à un ralentissement de la carrière qui pénalise surtout les jeunes agents techniques des Finances Publiques.

Un véritable accès à la catégorie B doit être rendu possible pour tous. Il faut donc améliorer les possibilités d'accès au corps supérieur que ce soit par liste d'aptitude, voie d'accès statutaire à la catégorie B, ou par les concours internes. Cela doit passer par une augmentation substantielle des plans de qualification ministériels et des emplois implantés.

Pour **F.O.-DGFIP**, la Direction Générale doit assurer un recrutement interne chaque année par concours normal et spécial de Contrôleurs des Finances Publiques. Dès lors elle doit également mettre en place des préparations de qualité qui permettent à chacun de se préparer dans les meilleures conditions.

S'agissant des **promotions de C en B**, **F.O.-DGFIP** revendique le bénéfice de « l'ascenseur social » pour tous. La promotion interne doit assurer aux agents un réel gain en terme de pouvoir d'achat. Elle ne

doit pas avoir pour conséquence de les éloigner durablement de leur famille. Nous continuons donc de revendiquer un « véritable droit au retour » dans son département d'origine.

Par ailleurs, **F.O.-DGFIP** revendique pour les ATP1 le passage systématique en catégorie B, à titre personnel, 6 mois avant la cessation d'activité.

Pour faire avancer ces dossiers, vous avez besoin d'hommes et de femmes expérimentés, compétents, tenaces et dévoués. **F.O.-DGFIP** est une organisation syndicale présente et structurée à tous les niveaux, national ou départemental, capable **en toute indépendance** de défendre vos intérêts.

**F.O.-DGFIP
EST LA SEULE
ORGANISATION
SYNDICALE DE LA DGFIP
À REVENDIQUER
2 VRAIS MOUVEMENTS
DE MUTATIONS PAR AN
AINSI QUE LA
DISPARITION TOTALE
DE LA NOTION D'ALD**

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE
VOTEZ
ET FAITES VOTER**



**NOS
DIFFÉRENCES** 
FONT LA DIFFÉRENCE

LES CANDIDATS F.O.-DGFIP

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 8

Agents Techniques

AGENTS TECHNIQUES
PRINCIPAUX DE 1^{ère} CLASSE



Pierre LABAISSE



Jean-François HUET



Eric HOFSTETTER



Jean-Pierre BOENNEC

AGENTS TECHNIQUES
PRINCIPAUX DE 2^{ème} CLASSE



Jean-Antoine DELIPERI



Sébastien BETH



Guillaume LE GOFF



Chantal VICTOIRE

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE
VOTEZ
ET FAITES VOTER**



**NOS
DIFFÉRENCES** 
FONT LA DIFFÉRENCE